NATIONS UNIES



OUARANTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels

PREMIERE COMMISSION

14e séance
tenue le
mercredi 23 octobre 1991
à 15 heures
New York

PROCES-VERBAL DE LA 140 SEANCE

Prosident :

M. ALPMAN (Vice-Président)

(Turquie)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,

2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Distr. GENERALE A/C.1/46/PV.14 ler novembre 1991

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

En l'absence du Président, M. Alpman (Turquie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 30.

POINTS 47 A 65 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. HERNANDEZ (République dominicaine) (interprétation de l'espagnol): Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je tiens avant tout à m'associer aux félicitations que d'autres délégations ont adressées à M. Mroziewicz à l'occasion de son élection à la présidence de la Première Commission. J'adresse également mes félicitations aux autres membres du Bureau.

Je voudrais également féliciter et remercier le Secrétaire général adjoint, M. Yasushi Akashi, de son intervention si intéressante sur les activités du Département des affaires de désarmement. Nous voudrions exprimer tout particulièrement notre gratitude et notre reconnaissance pour le programme de bourses qui, sous les auspices du Département qu'il dirige, a tant contribué à la diffusion d'informations sur les questions liées au désarmement. La République dominicaine partîcipe pour la deuxième fois à ce programme et peut témoigner de l'intérêt qu'il présente.

Je ne saurais commencer mon intervention sans rendre hommage à un grand homme de l'Amérique latine : Alfonso García Robles. Le Traité de Tlatelolco témoigne de sa lutte énergique pour un monde plus pacifique et plus sûr, lutte qui servira d'exemple aux générations à venir.

Je voudrais également exprimer la peine qu'éprouve ma délégation de la mort d'un autre collègue de cette Première Commission : Jack Gerardi Siebert, dont nous regretterons toujours la collaboration et l'amitié.

L'Assemblée générale des Nations Unies et la Première Commission ont entamé cette année leurs travaux dans un monde de plus en plus interdépendant, à un moment où règnent les fausses valeurs et les idées subversives; à un moment si dynamique que même les moyens de communication les plus perfectionnés ne peuvent pas suivre le rythme des changements tant ils sont accélérés; et à un moment si incertain que même les analystes les plus audacieux ne se risqueraient pas à déterminer de façon sûre son évolution et son aboutissement.

Face à ce monde en constante évolution, l'Organisation des Nations Jnies a la possibilité de revenir aux justes idéaux qui ont présidé à sa création : une organisation dont tous les Membres seront réellement égaux, et où aucun ne sera "plus égal" qu'un autre.

Dans un monde de jour en jour plus interdépendant, il est impossible de nier les liens qui existent entre la guerre et la paix, la destruction et le développement, et la crainte et l'insécurité. C'est pourquoi nous estimons qu'une relation étroite existe entre la sécurité internationale, le désarmement et le développement.

Alors que les secteurs industriels et agricoles continuent d'être productifs, les termes de l'échange entre les pays industrialisés et les pays en développement continuent d'être asymétriques et inéquitables. Les répercussions des opérations de crédit qui se négocient avec urbanité à New York, Londres ou Tokyo, se font sentir dans les coins les plus reculés de notre monde.

La menace d'un conflit nucléaire, bien qu'elle demeure théorique, n'en reste pas moins une source d'insécurité mondiale. Le risque d'une dépression de l'économie mondiale est toujours réel et elle peut dépendre de la prochaine décision d'un gouvernement ou d'un organisme financier international.

Cet état de choses a transformé l'ordre mondial en un engin explosif qui se trouve en équi! bre fragile.

Les pays du tiers monde sont les plus touchés par l'ordre mondial actuel. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes en particulier sont confrontés à des défis simultanés sur différents fronts : l'insécurité qui risque d'entraîner une guerre mondiale, les tendances inquiétantes de l'ordre économique international, l'écart croissant entre pays nantis et pays pauvres, la vulnérabilité des systèmes économiques nationaux et les obstacles au développement de la démocratie, de la justice sociale et de la liberté.

Tout cela constitue une source d'insécurité et par conséquent de conflit dans le monde, et c'est l'une des raisons pour lesquelles les pays ne se sentent pas en sécurité.

Peu nombreux sont ceux qui peuvent se sentir sûrs et tranquilles dans un monde où la frontière qui départage l'humanité en deux groupes nettement distincts s'élargit chaque jour davantage : un groupe satisfait qui, certes,

connaît quelques maux, propres à la richesse et au niveau de consommation élevé; et l'autre, largement majoritaire, qui ne peut satisfaire ses besoins les plus élémentaires dans le domaine l'alimentation, du logement et des vêtements, sans parler de la santé, de l'éducation et de la culture.

Nous nous sentons tous de plus en plus menacés dans notre sécurité dans ce monde fragmenté, car il est impossible dans de telles conditions que s'épanouisse une solidarité naturelle entre les membres d'une même espèce. L'insécurité qui découle de cette situation ou d'autres sources - telle que l'intolérance raciale, politique, idéologique ou religieuse et la réticence à coexister de pays et de peuples dont les croyances, les convictions philosophiques ou les systèmes politiques et économiques différents - est l'une des causes de la course aux armements.

S'agissant de la sécurité et des mesures de confiance et de sécurité, particulièrement en Amérique latine et dans les Caraïbes, j'aimera s souligner - sans négliger les conflits militaires ou diminuer leur importance - qu'il est impossible de ne pas mentionner les conditions économiques et sociales dans lesquelles ont été maintenus les peuples d'Amérique latine comme les principaux obstacles à la confiance. On a parlé d'un nouvel ordre économique international résultant des circonstances actuelles - et non d'une quelconque décision d'une instance internationale - mais nous oublions que l'Assemblée générale a publié, en mai 1974, à sa sixième session extraordinaire, la Déclaration et le programme d'action sur l'établissement d'un nouvel ordre économique international, nous tous citoyens du tiers monde, en dépit du climat d'optimisme, avions un pressentiment d'impuissance en songeant aux suites que pourrait donner à ces documents le monde industrialisé. La réponse des pays industrialisés à nos aspirations légitimes a été trop coûteuse. Moyennant une "assistance économique" dérisoire qui fut offerte pour nous aider à rembourser notre dette extérieure, le capital financier transnational nous imposa l'hypothèque la plus lourde possible, et le prétendu nouvel ordre économique international demeure lettre morte, quand il n'est pas bafoué par les pays industrialisés. Par conséquent, notre méfiance déjà ancienne ne pourra que se renforc .

La seule solution rationnelle consiste à s'attaquer aux causes mêmes de l'insécurité en consacrant au développement et à la vie une fraction des ressources actuellement consacrée à la guerre et à la mort.

Nous avons souvent entendu, avec une certaine fierté, dire que notre région est une région pacifique et harmonieuse. Cependant, la course aux armements en Amérique latine et dans les Caraïbes a également été un défi à la raison la plus élémentaire.

C'est pourquoi ma délégation souhaite remercier le Secrétaire général et les experts couvernementaux qui ont collaboré à l'étude qui nous est présentée, de la manière dont ils ont traité le sujet des transferts d'armes classiques. Ce trafic d'armes, hautement profitable aux mercenaires et aux marchands de mort, doit être complétement éliminé. Il est révoltant que des pays voisins partageant les mêmes racines culturelles, également pauvres et démunis de ressources, se considérent mutuellement comme des ennemis potentiels. Combien de fois, encouragés par des intérêts étrangers à la région, ces pays frères se sont engagés dans des guerres financées parfois par les centres de pouvoir mondial. Au lieu de se consacrer à la coopération et à des échanges réciproquement bénéfiques, ils se regardent soupçonneusement les uns les autres et trouvent là une cause et une justification pour dépenser des millions de dollars à l'achat de chars et d'avions au lieu d'investir cet argent dans des projets d'infrastructure dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'industrie. Dans la plupart des cas, cette situation profite aux chefs militaires du moment, dans l'esprit desquels seules ces rivalités existent ou sont inventées.

Le pire, dans le cas de gouvernements issus de coups d'Etat militaires, comme ce fut le cas récemment dans la République soeur de Haïti, est que les armes et les munitions sont dirigées contre leurs peuples eux-mêmes, démontrant ainsi que les prétendues raisons de défense contre des attaques extérieures sont des prétextes plus que des justifications.

Nous ne pouvons pas oublier non plus que l'interventionnisme pratiqué ouvertement et effrontément, ou les menaces d'intervention, ont affecté dans bien des cas les pays en développement, lesquels pour cette raison doivent souvent dépenser de l'argent pour défendre leur souveraineté au lieu d'investir dans leur propre développement.

La délégation de la République dominicaine note avec satisfaction les résultats des décisions unilatérales et des négociations bilatérales entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique. Ces résultats ont contribué de manière certaine à un relâchement de la tension mondiale. Nous espérons que cette tendance se maintiendra, non seulement sur le plan bilatéral, mais multilatéral également, en particulier dans le cadre des Nations Unies.

Nous avons écouté attentivement la déclaration du Président de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Horacio Arteaga, à propos de l'état actuel des négociations de Genève sur les armes chimiques. Nous notons avec satisfaction les progrès accomplis en ce qui concerne le consensus existant sur la portée de l'interdiction - en particulier sur l'Article premier, aux termes duquel les parties s'engagent, quelles que soient les circonstances, à ne pas développer, produire, acquérir d'une façon ou d'une autre, stocker ou conserver des armes chimiques, ni à utiliser ou transférer de telles armes directement ou indirectement. L'accord conclu porte également sur la destruction de ces armes, qu'elles soient propriété des Etats parties ou placées sous leur juridiction ou leur contrôle.

Quant à la convention elle-même, nous espérons que l'optimisme exprimé par l'Ambassadeur Arteaga et d'autres représentants de lendra réalité et que nos doutes concernant la portée et le financement perdront leur raison d'êtra dans le cours de ces négociations.

Nous ne voyons aucune raison pour que des pays comme le mien, qui n'ont jamais eu l'intention de fabriquer de telles armes, et encore moins la possibilité de le faire, et qui ont constamment redouté leur emploi, devraient contribuer sur le plan économique à l'absolution de péchés qu'ils n'ont jamais songé à commettre.

Nous sommes persuadés que le progrès dans les négociations sur les armes biologiques et radiologiques et autres armes de destruction massive nous libérera de cette terreur, qui n'a profité qu'à une poignée de marchands de mort au détriment de l'ensemble de la population mondiale.

S'agissant des armes bactériologiques, notre gouvernement a pris acte avec satisfaction du succès de la troisième conférence d'examen de la Convention sur le sujet, en particulier de la confirmation du refus par les parties à cet instrument de l'existence même de ce type d'arme de destruction massive.

Quant au régime de non-prolifération nucléaire, mon pays a toujours été préoccupé par la nature discriminatoire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, bien qu'il l'ait ratifié. Le Traité prévoit l'interdiction de détenir des armes nucléaires à ceux qui n'en possèdent pas et autorise les cinq puissances nucléaires à posséder et à développer de telles armes. Pour

le dire autrement, son objectif principal est de limiter, en pratique, le nombre d'Etats nucléaires actuellement au nombre de cinq. La conclusion d'un traité plus juste et mon discriminatoire est essentielle si l'on veut mettre un terme une fois pour toutes non seulement à la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires, mais également à la possession de telles armes par un Etat quelconque.

Le défi qui nous est lancé demande que nous unissions nos efforts pour réduire nos armes au minimum par l'instauration d'une démocratie véritable, pas simplement une démocratie sans gouvernements répressifs ou inconstitutionnels, pas simplement une démocratie avec un système multipartite et l'alternance des gouvernements, qui sont parfois stériles. La démocratie doit être un modèle politique par lequel les peuples peuvent se libérer de toutes les injustices qui leur sont infligées. Elle doit être une source de confiance et de sécurité véritables, exempte de l'horrible peur des armes et des querres.

Les changements continus qui se succèdent plus rapidement que nous ne pouvons l'imaginer nous mettent en présence d'un défi qui dépasse la mesure d'une nation ou d'un continent. Nous nous trouvons tous aujourd'hui au centre même de ce conflit, un conflit entre la paix et la destruction, entre le développement et la misère. Et pour y trouver des solutions stables et justes, il est nécessaire de connaître les causes de ce conflit et d'y faire face avec sérieux et courage.

M. AFONSO (Mozambique) (interprétation de l'anglais): J'ai le grand plaisir de féliciter chaleureusement, au nom de ma délégation, M. Robert Mroziewicz, de la Pologne, à l'occasion de son élection unanime à la présidence de la Première Commission de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que, sous sa conduite compétente d'éminent diplomate, notre travail sera couronné de succès. Mes félicitations s'adrersent également aux autres membres du Bureau. Qu'il me soit permis de dire, au nom de ma délégation, combien nous avons admiré le prédécesseur de M. Mroziewicz, M. Jai P. Rona, du Népal, pour la manière impeccable dont il a présidé nos débats de l'année dernière.

Ma délégation voudrait aussi adresser des félicitations et des remerciements très mérités à M. Akashi, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, et à ses collaborateurs du Département des affaires de désarmement, pour l'excellente façon dont le Département s'est acquitté de ses fonctions complexes. Nous apprécions beaucoup les séminaires et les groupes de travail organisés par le Département concernant diverses questions de désarmement et des mesures d'instauration de la confiance, surtout lorsqu'ils ont lieu dans notre région. Le Mozambique a eu l'avantage d'assister à deux de ces séminaires dont il a tiré le plus grand profit.

Nous vivons des événements historiques sans précédent. Parmi les événements les plus impressionnants et les plus spectaculaires, je mentionnerai le changement très net dans la façon dont les grandes puissances perçoivent l'importance du désarmement. L'humanité a enfin compris la nécessité impérieuse de mettre un terme à la course aux armements et au risque d'auto-anéantissement qui lui est inhérent.

La guerre froide s'est nourrie de façon destructrice du réarmement et de la militarisation des sociétés par la course aux armements. Dans le contexte du nouveau climat d'après la guerre froide dans les relations internationales, cepsimant, ces politiques favorables à la persistance de la mise au point et du stockage des armes, surtout des armes nucléaires, ont perdu peu à peu leur principale raison d'être.

Tout récemment, des événements impressionnants se sont produits dans le domaine de la réduction des armes nucléaires. Ces événements, qui comprennent des mesures de désarmement nucléaire bilatérales et unilatérales, montrent bien que l'esprit positif et l'enthousiasme nés des accords du Traité sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée (INF) sont toujours présents.

En juillet dernier, le Président des Etats-Unis, George Bush, et le Président de l'Union soviétique, Mikhail Gorbatchev, ont signé le Traité sur la réduction des armes stratégiques (START). Cet événement a été le point culminant de longues et parfois fastidieuses négociations entre les parties intéressées. Nous les félicitons de leur persévérance et des résultats obtenus. La conclusion de cet accord représente à nos yeux un résultat qui répond aux intérêts de la communauté internationale toute entièle.

En outre, nous notons que, le 27 septembre, le Président George Bush a annoncé des propositions de réductions importantes des armes nucléaires des Etats-Unis. L'Union soviétique a immédiatement réagi par l'annonce de ses propres propositions de réduction des armes nucléaires. Ma délégation s'associe à d'autres délégations pour exprimer sa satisfaction de ces engagements audacieux de la part des deux surperpuissances nucléaires.

Nous espérons que le même esprit de souplesse et de réalisme dont on a fait preuve au niveau bilatéral se manifestera à l'Organisation des Nations Unies et à la Conférence du désarmement.

La recherche d'une interdiction globale de tous les essais nucléaires continue de nous échapper. Nous encourageons M. Ali Alatas, Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie et Président de la Conférence d'amendement du Traité d'interdiction des essais, à intensifier ses efforts et ses consultations afin de trouver un terrain d'entente qui permettrait de convoquer à ouveau la Conférence chargée de transformer le Traité sur l'interdiction partielle des essais de 1963 en un traité d'interdiction complète. En outre, nous encourageons toutes les parties à faire preuve de

bonne volonté en travaillant de manière constructive pour assurer le succès des efforts déployés par le Président.

La Conférence du désarmement est connue comme étant le seul organe de négociation multilatéral en matière de désarmement. Pourtant, son comité spécial, qui s'occupe de l'interdiction des essais nucléaires, n'a pas de mandat de négociation. L'absence de ce mandat de négociation réduit l'importance de la question de l'interdiction des essais et nuit également à la crédibilité de la Conférence du désarmement.

Le désarmement nucléaire aura sa raison d'être lorsque toutes les puissances nucléaires entreprendront des efforts concertés et décisifs pour libérer le monde de ces armes redoutables. Une interdiction complète des essais d'armes nucléaires serait l'une des premières et des plus pratiques étapes dans la voie d'un contrôle des armes et d'un désarmement nucléaires collectifs.

Le succès d'une interdiction globale des essais nucléaires exigera le renforcement du régime de non-prolifération pour lui donner un caractère plus efficace et plus universel. Le caractère discriminatoire des dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires doit être révisé pour que tous les Etats soient plus tentés de devenir parties au régime. L'universalité du régime sera ainsi réalisée.

Nous notons avec satisfaction les déclarations de la France et de la Chine quant à leur intention d'adhérer au Traité sur la non-prolifération. Leur statut d'Etats nucléaires et de membres permanents du Conseil de sécurité confère une importance particulière à l'annonce de ces décisions.

De même, ma délégation tient à saluer chaleureusement les décisions des pays frères que sont la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe, d'adhérer au Traité sur la non-prolifération. Comme je l'ai annoncé ici l'année dernière, le Mozambique a déjà adhéré au Traité. Pratiquement toute la région de l'Afrique australe s'est donc engagée à défendre les idéaux de la non-prolifération.

La décision prise en juillet dernier par l'Afrique du Sud d'adhérer au Traité sur la non-prolifération est, bien entendu, source de satisfaction pour ma délégation. Ce faisant, l'Afrique du Sud a fait un pas qui contribuera certainement à instaurer la confiance dans la région et sur l'ensemble du continent.

La résolution de cette année de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (GC(XXXV)/1982) prie

"le Directeur général de vérifier le caractère complet de l'inventaire des installations et du matériel nucléaire de l'Afrique du Sud et de faire rapport au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa trente-sixième session ordinaire."

Dans ce contexte, le strict respect de l'engagement pris par l'Afrique du Sud en vertu du régime de non-prolifération, notamment l'obligation de soumettre toutes ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence, contribuera à dissiper le sentiment de méfiance et de doute qui persiste quant au programme d'armements nucléaires de l'Afrique du Sud. En agissant ainsi, l'Afrique du Sud contribuera également à éliminer l'un des principaux obstacles à l'application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique. Des événements récents sont venus démontrer que la participation au Traité sur la non-prolifération ne garantit pas en soi son respect total par les parties. Il convient donc de faire preuve d'une vigilance continue si on veut parvenir à une Afrique exempte d'armes nucléaires.

Les événements du Golfe ont aidé à placer au premier plan des préoccupations internationales la question de la prolifération dangereuse des armes de destruction massive et surtout des armes chimiques. Ma délégation est satisfaite des progrès importants réalisés sur la question de l'interdiction complète des armes chimiques à la Conférence du désarmement. Elle l'est aussi de la souplesse dont ont fait preuve certaines délégations à l'égard de la question litigieuse des représailles et du fait que le problème relatif au maintien de 2 % des stocks d'armes chimiques pendant 10 ans après l'entrée en vigueur de la Convention a été réglé.

Le Comité spécial sur les armes chimiques pense achever son travail d'ici l'an prochain. Nous demandons par conséquent à tous les Etats Membres de

poursuivre leur travail constructif pour venir à bout des obstacles restants et notamment de la question de la vérification.

La troisième Conférence d'examen des parties à la Convention sur les armes biologiques et à toxines a terminé ses travaux en septembre dernier après avoir fait des progrès considérables vers un renforcement du régime du traité. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la création du Groupe spécial d'experts chargé d'étudier des propositions concrètes et acceptables sur les mesures de vérification, dont la Convention est actuellement dépourvue.

Selon le Secrétaire général, la question des armes classiques a progressé à un rythme plus rapide en raison de la prise de conscience grandissante :

"du coût croissant en termes de vie humaine, de destruction et de souffrances humaines infligées par l'utilisation des armes classiques dans le monde entier."

On reconnaît que depuis la seconde guerre mondiale cette catégorie d'armes a été utilisée dans plus de 150 conflits et qu'elle a coûté plus de 20 millions de vies humaines. C'est dans ce contexte que la question des transferts d'armes internationaux et des approches régionales du désarmement prennent de plus en plus d'importance dans notre ordre du jour.

Ma délégation souhaite exprimer son appui à la proposition de créer un registre des Nations Unies pour les transferts d'armes classiques. Il importe que les préoccupations et les propositions des pays non alignés relativement à cette question soient prises en compte. La question de la transparence dans les transferts internationaux d'armes mérite une étude et un examen attentifs. Il s'agit d'une question complexe, et ses ramifications posent un défi aux pays en développement, en particulier, dans le contexte des capacités autochtones de fabrication d'armements, pour des besoins de sécurité et des déséquilibres régionaux.

Les mesures propres à accroître la confiance peuvent contribuer à réduire les soupçons qui encouragent la compétition pour les armes et qui favorisent les conflits, en particulier au niveau régional.

Je voudrais emprunter la déclaration suivante au Secrétaire général des Nations Unies, M. Pérez de Cuéllar. Il a fait remarquer dans son rapport sur les travaux de l'Organisation que :

"Pendant des années, toutefois, la guerre froide a projeté son ombre sur tous les efforts de limitation des armements et de désarmement. Les perspectives qui s'ouvrent aujourd'hui devraient nous permettre d'associer plus étroitement les initiatives collectives dans ce domaine aux activités de rétablissement de la paix et de maîtrise des conflits. Ces possibilités ne dureront sans doute pas indéfiniment."

(A/46/1, p. 12)

Le Gouvernement mozambicain n'a épargné aucun effort pour instaurer la paix dans le pays et dans la région. Il se livre actuellement à des négociations en vue d'instaurer une paix durable sur son territoire. Ses efforts de paix s'accompagnent de mesures destinées à créer un climat politique propice, qui permettrait à chaque Mozambicain d'exercer librement ses droits politiques.

La poursuite tenace de la paix par mon gouvernement semble porter ses premiers fruits. Vendredi dernier, le Gouvernement et les rebelles du RENAMO sont tombés d'accord sur un protocole de principes fondamentaux. En vertu de ce protocole, les deux parties ont convenu de s'engager à travailler avec diligence afin de conclure au plus tôt un accord de cessez-le-feu - sous contrôle international s'il le faut.

Ainsi, pour ce qui est de la paix et de la sécurité régionales en Afrique australe, le Ministre des affaires étrangères du Mozambique, M. Pascoal Manuel Mocumbi, a fait écho aux vues de mon gouvernement lorqu'il a dit que : "Des mesures propres à accroître la confiance et la sécurité collective doivent être prises pour prévenir l'apparition de nouveaux conflits dans la région."

Nous sommes encouragés par les succès enregistrés récemment dans les efforts régionaux de désarmement. Nous restons dependant convaincus que le désarmement dans certaines régions ne devrait pas entraîner le transfert d'armements dans d'autres régions. Cela irait à l'encontre de la tendance actuelle dans les domaines de la limitation des armements et du désarmement.

L'importance de l'approche régionale du désarmement ne se trouve pas seulement dans le domaine du désarmement classique mais, plus encore peut-être, sur sa capacité latente à accroître la paix et la sécurité internationales par des accords : r la création de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix.

Dans ce contexte, ma délégation félicite le Comité spécial de l'océan Indien d'avoir achevé les préparatifs de la convocation de la Conférence des Nations Unies sur l'application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, qui doit se tenir à Colombo en 1992. Le Mozambique, en sa qualité de Vice-Président du Comité, engage tous les membres à faire oeuvre constructive pour permettre la réalisation des objectifs de ladite déclaration.

Nous invitons la Première Commission à rechercher des initiatives novatrices pour améliorer son travail garantissant ainsi des débats plus féconds. La Commission devrait traduire le climat favorable qui règne sur la scène internationale en discussions et en accords valables sur les points de son ordre du jour.

Pour terminer, je noterai que ce que l'on attend entre autres, du relâchement des tensions et des progrès du désarmement qui en résultent est une redistribution des ressources et des énergies pour faire face aux autres grands problèmes que connaît l'humanité. Le sous-développement et la dégradation de l'environnement sont parmi les problèmes les plus brûlants dont les solutions pratiques semblent se dérober à notre sagesse collective. Dans ce contexte et conformément aux décisions et aux accords intervenus à la Conférence internationale de 1987 sur la relation entre le désarmement et le développement, nous demandons que soient réaffectées aux fins du développement, surtout dans l'intérêt des pays en développement, une partie des ressources libérées grâce aux mesures de désarmement. Nous y voyons un autre domaine dans lequel nous pensons que les Nations Unies pourraient jouer un rôle important de coordination.

M. NYAKYI (République-Unie de Tanzanie) (interprétation de l'anglais): Au nom de ma délégation et en mon nom propre, je voudrais tout d'abord me joindre aux délégations qui ont adressé des félicitations à M. Mroziewicz, à l'occasion de son élection à la présidence de cette commission, ainsi qu'aux autres membres du Bureau. Dans l'accomplissement de sa tâche, il peut compter sur le plein appui et la coopération de la délégation tanzanienne.

Je voudrais également m'associer aux chaleureux hommages qui ont été rendus à la mémoire de feu l'Ambassadeur Alfonso García Robles qui a apporté une immense contribution à la cause du désarmement et de la paix mondiale. S'il ne nous avait pas quittés, il serait parmi nous aujourd'hui, participant énergiquement à notre débat. Il n'y a donc pas de meilleure occasion pour ses amis d'honorer sa mémoire que de tenir ce présent débat sur le désarmement. Je ne le connaissais pas aussi bien que beaucoup de ses amis qui font partie de cette commission, mais j'ai eu la chance d'être associé avec lui dans l'initiative des six nations tout au long des cinq années de son existence.

Je connais peu de gens aussi profondément dévoués à une juste cause. Même lorsqu'il n'était pas d'accord avec vous, il écoutait vos opinions avec la plus grande attention et sa parfaite courtoisie a marqué d'une empreinte indélébile tous ceux qui l'ont approché. Ce n'est pas seulement le Mexique qui regrettera ses services et ses conseils, sa disparition nous laisse tous démunis et appauvris.

Nous nous réunissons une fois encore dans un contexte marqué par les événements sans précédent qui se sont déroulés sur la scène internationale. Au cours de ces dernières semaines, nous avons été témoins de deux initiatives qui ont marqué un tournant important dans les affaires de désarmement. L'annonce par le Président Bush, le 27 septembre 1991, de réductions importantes de l'armement nucléaire et la réponse réciproque du Président Gorbatchev le 5 octobre 1991, ont entraîné un renouveau d'eptimisme quant à la possibilité de progrès importants dans le domaine du désarmement nucléaire. Comme beaucoup l'ont reconnu, les propositions et les mesures esquissées par ces deux dirigeants en vue d'éliminer les armes nucléaires tactiques, jointes aux deux accords précédents - le Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à courte portée (INF) et le Traité sur la réduction des armes stratégiques (START) - représentent des accords de désarmement nucléaire de la plus grande portée qui soit depuis l'avènement de l'âge nucléaire. C'est véritablement un événement dont nous nous réjouissons beaucoup.

Mais pour aussi salutaires que soient ces faits, la communauté mondiale ne peut se permettre de relâcher son appel en faveur de l'élimination complète de toutes les armes nucléaires. Car, s'il est vrai que les deux superpuissances semblent maintenant disposées à faire face à leurs responsabilités de débarrasser le monde de la menace que crée la course aux armes nucléaires, il est tout aussi vrai que les accords entre ces puissances et les réductions d'armes nucléaires annoncées par la suite continuent de leur laisser une capacité de surextermination – suffisante pour détruire le monde à plusieurs reprises. Par exemple, à la suite de la signature de l'Accord START, les analystes ont fait observer que les niveaux d'armes stratégiques des arsenaux sur lesquels les Etats-Unis et l'Union soviétique ont fini par se mettre d'accord sont numériquement les mêmes que ceux qu'ils avaient

lorsqu'ils ont commencé les négociations il y a neuf ans et à peu près cinq fois plus importants que ce qu'ils avaient au moment de la signature du Traité sur la non-prolifération en 1968. Surtout, le processus ne concerne pas d'autres Etats dotés d'armes nucléaires dont les stocks menacent tout autant l'existence de l'humanité.

Nous soulignons cela non pas pour minimiser l'importance des initiatives unilatérales des Etats-Unis et de l'Union soviétique, mais pour montrer tout le chemin qui reste à parcourir pour éliminer la menace de guerre nucléaire. Mais les initiatives restent hardies et sans précédent, et les Présidents Bush et Gorbatchev méritent d'être félicités pour la prévoyarse et le courage dont ils ont fait preuve.

Ces initiatives unilatérales ont montré une fois de plus qu'avec la volonté politique nécessaire, rien n'est insurmontable. A cet égard, nous espérons que les deux dirigeants donneront suite aux indications selon lesquelles ils seraient prêts à aller plus loin encore que ce qu'ils avaient annoncé. Il y a maintenant tout lieu d'espérer que l'on procédera à de nouvelles réductions des armes nucléaires stratégiques basées soit à terre soit en mer. Le moins que nous puissions espérer est que les deux superpuissances se sentiront maintenant capables de passer de la réduction de 30 % convenue dans l'Accord START à une réduction de 50 % qui était l'objectif initial. Nous espérons également que les Etats-Unis seront maintenant en mesure de répondre favorablement à l'offre de l'Union soviétique qui a proposé un moratoire d'un an sur les essais nucléaires. En présentant son initiative le mois dernier, le Président Bush a annoncé par avance que si l'Union soviétique répondait par des mesures aussi courageuses, une coopération plus poussée était inévitable.

Le Président Gorbatchev a relevé le défi et il est allé au-delà en ce qui concerne les essais nucléaires. Mous demandons instamment aux Etats-Unis d'Amérique de répondre de manière positive.

Nous regrettons encore une foiz que les progrès réalisés sur le plan unilatéral ou au niveau bilatéral n'aient pas été assortis d'un progrès analogue au niveau multilatéral qui nous intéresse tous. La déclaration du Président de la Conférence du désarmement et le rapport général de la Conférence (A/46/27) dont la Commission est maintenant saisie, ne laissent

A/C.1/46/PV.14 - 24/25 -

M. Nyakyi (Tanzanie)

aucun doute sur le fait que les travaux menés dans cet organe laissent beaucoup à désirer. "Le climat international positif" dont on a tant parlé ne semble pas avoir imprégné les activités du seul organisme chargé de négocier et de conclure des accords de désarmement multilatéraux. Ma délégation est toutefois consciente des progrès réalisés dans les négociations relatives à une convention sur l'interdiction des armes chimiques. Nous sommes encouragés par l'optimisme dont témoignent les principaux participants aux négociations quant à la possibilité d'achever l'élaboration d'un projet de convention d'ici le printemps prochain ou, pour être plus précis, d'ici à mai 1992. C'est une nouvelle dont nous nous réjouissons, mais nous ne pouvons qu'être déçus de la lenteur des négociations sur d'autres questions présentées comme prioritaires sur l'ardre du jour de la Conférence du désarmement. Il est navrant de constater que maintenant, après 30 ans environ, les négociations sérieuses portant sur trois secteurs qui constituent la pierre angulaire du désarmement nucléaire - une interdiction des essais nucléaires, la cessation de la course aux armements nucléaires et la prévention de la guerre nucléaire - n'ont pas encore commencé. Année après année, les débats sur ces questions n'ont pas avancé au-delà du simple échange de vues préliminaire. Pour que le processus de désarmement puisse être considéré comme irréversible, il doit se refléter à tous les niveaux car tous les niveaux se complètent mutuellement pour atteindre l'objectif final d'un désarmement total et complet.

Nous espérons donc ardemment que l'engagement pris par tous les Etats en faveur d'un désarmement total trouvera son illustration dans toutes les instances multilatérales. La présente Commission constitue l'instance universelle capable de définir le meilleur moyen d'atteindre nos buts et objectifs tels que définis dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Oeuvrons donc tous ensemble à la recherche de la paix, de la sécurité et du développement internationaux pour nous rapprocher des objectifs auxquels nous souscrivors collectivement.

Je voudrais maintenant dire quelques mots au sujet du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui a récemment pris une dimension nouvelle grâce à l'adhésion d'un certain nombre d'Etats, dont le mien. Au nom de ma délégation, je tiens à remercier tous ceux qui ont félicité la Tanzanie de sa récente adhésion au Traité. Beaucoup d'entre vous s'en souviendront, la position de la Tanzanie à l'égard du Traité sur la non-prolifération était critique à bien des égards. Nous étions opposés au Traité non pas parce que nous avions des ambitions nucléaires - nous n'avons ni la capacité ni la volonté de nous engager dans le nucléaire - mais en raison de son caractère discriminatoire et parce que les puissances nucléaires ne parvenaient pas à s'acquitter de leurs obligations en vertu du Traité.

Notre adhésion au Traité n'a pas changé notre position de longue date en ce qui concerne les défauts majeurs inhérents au Traité. Nous persistons à penser que le Traité a pour conséquence - sinon pour objet - de désarmer ceux qui n'ont pas d'armes et d'armer ceux qui en ont. Cependant, pour montrer son attachement indéfectible au désarmement nucléaire, la Tanzanie a décidé de reconsidérer sa position sur le Traité afin de ne pas donner à ses détracteurs de nouveaux prétextes pour ne pas assumer leurs responsabilités en matière de non-prolifération des armes nucléaires. Le refus de la Tanzanie de signer le Traité était essentiellement une attitude de protestation. Bien qu'ils ne dissipent pas totalement nos craintes, les progrès réalisés par les superpuissances dans le désarmement nucléaire nous ont incités à espérer que ce qeste de notre part favoriserait une évolution dans les autres secteurs.

Nous tenons à réaffirmer ce que nous avons toujours dit, à savoir que nous considérons que le moyen le plus sûr d'enrayer l'escalade de la course

aux armements nucléaires, de poursuivre sur la voie de la non-prolifération et d'éviter le risque d'une guerre nucléaire est de conclure un traité interdisant tout essai, ce qui mettra fin aux essais nucléaires de toute nature. La conclusion d'un tel traité contribuerait dans une large mesure à démontrer l'attachement des puissances nucléaires à la non-prolifération des armes nucléaires et à des négociations authentiques en vue du désarmement.

L'avenir du Traité sur la non-prolifération dépendra dans une large mesure de la volonté des Etats dotés d'armes nucléaires de mettre un terme à tous les essais nucléaires et de conclure un traité d'interdiction complète des essais qui interdise à tout jamais les essais dans tous les milieux. A défaut, aucune mesure significative de désarmement ne gourra résister à l'épreuve du temps pour ce qui est d'arrêter et éventuellement d'inverser la course aux armements nucléaires. Comme certains analystes l'ont fait observer à juste titre, si les puissances nucléaires continuent d'expérimenter, mettre au point, fabriquer et déployer des armes nucléaires nouvelles ou plus modernes, quand bien même le nombre des armes les plus déstabilisantes serait réduit, il n'y aura toujours pas arrêt de la course aux armements et guère plus d'espoir que les armes nucléaires soient définitivement éliminées.

La Conférence des parties chargée de l'examen du Traité d'interdiction partielle des essais, qui s'est tenue en janvier dernier, a été un nouvel effort pour mettre en évidence la nécessité de parvenir d'urgence à l'interdiction complète des essais. La communauté internationale attendait une coopération appropriée de la part des puissances dotées d'armes nucléaires qui sont parties au Traité. Malheureusement, l'attitude de deux puissances dépositaires a conduit nombre d'Etats à s'interroger sur l'attachement à la non-prolifération qu'elles professent.

Ma délégation félicite vivement de ses efforts le Président de la Conférence, M. Ali Alatas, qui, en procédant à des consultations dans des conditions plutôt difficiles, s'est efforcé de s'acquitter du mandat qui lui avait été confié. Nous espérons que ses efforts aboutiront à une nouvelle convocation de la Conférence d'examen, en 1992, afin de parvenir à un traité sur l'interdiction complète des essais. Ma délégation continuera de lui accorder son plein appui et toute sa coopération dans cette entreprise.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix a pris une importance plus grande dans le contexte général des initiatives régionales de désarmament. L'appui que la Tanzanie a accordé à ces zones a été inspiré par sa conviction que ces mesures renforceront la paix et la sécurité régionales et contribueront à des efforts d'ensemble pour parvenir au désarmement général et complet.

A cet égard, nous n'avons cessé de réclamer la dénucléarisation de l'Afrique via l'application de la Décliration de 1964 de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sur la création d'une zone dénucléarisée en Afrique. Lors de sa dernière session, l'Assemblée générale est allée plus loin dans cette voie en adoptant la résolution 45/56 A, qui priait notamment le Secrétaire général de fournir à l'OUA toute l'assistance qu'elle pourrait lui demander pour pouvoir convoquer une réunion d'experts chargée d'étudier, du point de vue de leurs modalités et éléments, la préparation d'une convention formelle ou d'un traité sur la dénucléarisation de l'Afrique. En conséquence, le Groupe d'experts s'est réuni à Addis-Abeba, et la Tanzanie a fort heureusement pu envoyer un expert à cette réunion. Nous sommes saisis du rapport de ce groupe (A/C.1/46/9), que je recommande à la Commission d'examiner.

L'engagement des pays africains vis-à-vis de la Déclaration est incontestable. Nos efforts pour en atteindre les objectifs ont été entravés dans le passé par la politique du régime d'apartheid de l'Afrique du Sud et par son ambition d'avoir l'arme nucléaire.

Un climat de crédulité alarmant a accueilli la récente signature du Traite sur la non-prolifération par le régime sud-africain. Certes, c'est là un fait dont il convient de se réjouir, mais il en faut plus à ma délégation que de voir la signature de ce régime au bas du Traité et des accords de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour croire à l'assurance d'un désir sincère de contribuer à assurer la sécurité des pays de la région et la dénucléarisation de l'Afrique. La capacité nucléaire de l'Afrique du Sud dans le domaine militaire est une réalité qui n'a pas été diminuée du fait de son accession au Traité sur la non-prolifération. Malgré les événements positifs intervenus récemment en Afrique du Sud, le régime d'aparthaid reste au pouvoir, et sa politique et ses pratiques restent

profondément ancrées dans le pays. En signant ce traité, l'Afrique du Sud n'a ni renoncé à sa politique d'agression et à ses ambitions nu. 'aires ni détruit ses armes nucléaires. Nous estimons que les pays qui ont du pouvoir et de l'influence sur ce régime devraient garantir que l'Afrique du Sud respecte la lettre et l'esprit du Traité sur la non-prolifération et des accords passés avec l'AIEA. Nous connaissons suffisamment bien ce régime pour savoir que c'est un domaine dans lequel il serait dangereux d'avoir une confiance aveugle. Il faudra appliquer les méthodes et les techniques mises au point récemment afin d'asurer le respect du Traité.

En tant qu'Etat du littoral de l'océan Indien, la Tanzanie a constamment exprimé son vif désir de travailler sans relâche dans toutes les instances pour voir l'océan Indien devenir réellement une zone de paix. En tant que membre du Comité spécial de l'océan Indien, nous avons participé à toutes ses sessions depuis bientôt deux décennies. Nous regrettons profondément qu'il existe encore des obstacles à la convocation à Colombo de la Conférence des Nations Unies sur l'océan Indien, qui ouvrirait le voie à la mise en oeuvre de la Déclaration.

Il est à regretter que l'atmosphère internationale positive du moment n'ait pas facilité les travaux préparatoires entrepris par le Comité spécial depuis plus de 10 ans. Ma délégation espère que l'optimisme engendré par les récentes initiatives sur le désarmement aura un effet positif sur les efforts constamment déployés et permettra ainsi d'atteindre les objectifs de la Déclaration dans un proche avenir. Ma délégation continuera d'accorder son plein appui aux activités du Comité spécial. Nous avons fait de grands progrès dans le processus préparatoire, et ce serait rendre un mauvais service aux objectifs de la Déclaration que de ralentir nos efforts pour atteindre notre but final, c'est-à-dire la réalisation de la paix et de la sécurité dans l'océan Indien et les zones qui l'entourent.

La question des transferts internationaux d'armes a retenu récemment une attention accrue, et à la suite de la publication du rapport du Groupe d'experts (document A/46/301, du 9 septembre 1991), la Commission doit maintenant chercher à instaurer un consensus sur la manière de promouvoir la transparence sur une base universelle et non discriminatoire, tenant compte des intérêts légitimes de toutes les nations. Plusieurs initiatives ont été prises – et continuent de l'être – par divers groupes d'Etats, en vue de lancer des mesures propres à réglementer les cransferts internationaux d'armes. Le rapport du Groupe d'experts établi pour étudier la question de ces transferts et de leur transparence est soumis à la Commission. Ma délégation comprend et appuie les mesures légitimes ayant pour objectif véritable de réglementer ces transferts sans pour autant porter préjudice aux transferts légitimes nécessaires à la sécurité des nations. Nous comprenons et sympathisons avec le désir de mettre fin au trafic illicite d'armes et nous sommes persuadés que toutes les nations coopéreront pour refuser aux marcha des

de mort les énormes profits qu'ils tirent de ce commerce sordide.

Les grandes puissances industrielles conservent un monopole sur les armements mondiaux, en particulier sur leur mise au point et leur fabrication. Malheureusement, en mettant l'accent sur les besoins des petites nations, dont la plupart ne maintiennent que des niveaux relativement bas d'armements pour leurs besoins de légitime défense, certaines des propositions soumises à notre commission semblent avoir ignoré cette réalité. Les propositions présentées maintenant par le groupe des pays européens devraient être examinées en tenant compte de ce fait. Ma délégation éprouvera quelque difficulté à accorder son appui à des propositions qui imposent les plus lourds sacrifices aux petites nations qui ne sont importatrices, pour des raisons légitimes, que de modestes armements. Il ne peut être juste de poursuivre une politique qui assure aux grandes puissances une sécurité non diminuée, mais dont les conséquences sont de restreindre la sécurité des nations plus petites et plus faibles.

En conclusion, qu'il me soit permis de dire que les questions de désarmement dont notre commission est saisie ont une incidence directe sur notre future existence sur cette planète. L'existence future de l'humanité est un sujet qui nous intéresse tous au même degré et nous avons tous un rôle à jouer pour l'assurer. La recherche d'une sécurité globale met en évidence les buts communs que nous partageons, qui transcendent les divergences des systèmes géographiques et politiques que nous représentons. La Tanzanie a toujours cru qu'en oeuvrant pour la paix, le désarmement et la sécurité universelle, nous travaillerons pour un avenir meilleur pour nous-mêmes et pour les générations futures. En adhérant à la Charte des Nations Unies, nous nous sommes engagés à nous atteler à la tâche d'apporter la paix au monde par la prévention de la guerre, en particulier de la guerre nacléaire. Nous réaffirmons notre engagement constant à l'égard de ce but.

Enfin, au nom de ma délégation, je voudrais faire part de notre sincère reconnaissance et notre gratitude au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Yasushi Akashi, et à ses collaborateurs dévoués, pour l'appui précieux et l'assistance qu'ils ont apportés à nos travaux dans les diverses activités consacrées au désarmement, tout particulièrement dans notre région. Nous les félicitons de leurs efforts et les assurons de notre appui sans faille.

M. AL-SARKAL (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : moi un grand plaisir de présenter, au nom de la délégation des

M. AL-BARKAL (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe):

C'est pour moi un grand plaisir de présenter, au nom de la délégation des

Emirats arabes unis, mes plus vives félicitations au Président et à tous les

membres du Bureau. J'espère que nos délibérations à cette commission

répondront aux intérêts de tous les Etats Membres et de l'humanité tout

entière.

Notre commission se réunit dans des circonstances particulières après la fin de la guerre froide et le rapprochement entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la question du désarmement, notamment à la suite de l'initiative du Président Bunh, du 27 septembre 1991, en vue d'éliminer toutes les armes nucléaires à courte portée, et celle du Président Gorbatchev, en date du 5 octobre 1991. Nous avons été témoins d'événements nouveaux sur le plan international qui touchent les peuples du monde et ont des incidences sur le désarmement.

Les peuples du monde ont commencé à comprendre que la démocratie est la voie qui mène au progrès et à la liberté et que, de la sorte, elle renforce les relations commerciales, les communications entre les peuples et la coopération internationale et aboutit finalement à l'élimination de la domination centralisée, permettant ainsi d'assurer la sécurité et la prospérité. Cependant, nous ne devrions pas trop nous réjouir et proclamer qu'un nouvel ordre mondial est né, car un nouvel ordre mondial ne saurait être la conséquence d'un événement particulier. Il reste à surmonter de nombreux défis difficiles, dont les plus importants se présentent dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la protection des enfants. Tels sont les défis qui confrontent le nouvel ordre mondial et qu'il doit relever s'il veut rétablir la sécurité, la stabilité, la prospérité et la démocratie dans le monde.

Les critères fondamentaux qui gouvernent les relations internationales sont le respect mutuel de la souveraineté, l'engagement à la non-agression, à la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, l'égalité entre tous et la coexistence pacifique. Voilà quels sont les éléments fondamentaux qui devraient caractériser le nouveau type de relations internationales. Il a maintenant été prouvé que les conflits peuvent être résolus par la

conciliation nationale, l'équilibre des intérêts, la négociation entre toutes les parties intéressées et la libre expression des volontés de chacun.

L'événement principal qui a conduit à la proposition de la Communauté européenne visant à établir un registre international des transferts d'armes a été la crise du Golfe et l'invasion par l'Iraq de l'Etat du Koweït.

La limitation et la réduction des dépenses militaires à l'échelle internationale contribueraient grandement au désarmement et permettraient de consacrer les ressources qui en découlent au développement économique et social. La relation entre l'armement et le développement a un caractère compétitif, du fait de leur rivalité non seulement pour ce qui est des ressources du monde, mais aussi pour ce qui est des attitudes et des concepts qui gouvernent les décisions des peuples. Le monde doit faire un choix entre poursuivre la course aux armements ou bien se diriger rapidement vers un développement économique et social plus stable et plus équilibré, dans le cadre d'un ordre économique et social beaucoup plus viable.

La relation existant entre le désarmement et le développement devrait être considérée dans le contexte de la course incessante aux armements, qui absorbe une part beaucoup trop importante des ressources humaines, financières, naturelles et technologiques du monde et qui, de ce fait, impose un lourd fardeau sur les économies des pays concernés. Etant donné que les ressources des pays tant développés qu'en développement sont soumises à l'heure actuelle à de fortes pressions, une réduction des dépenses militaires mondiales contribuerait de manière importante au processus du développement. Le désarmement contribuerait également à ce processus. La réduction des budgets militaires à elle seule permettrait d'allouer des ressources supplémentaires au développement économique et social, notamment des pays en développement, outre le fait qu'une telle réduction pourrait en fin de compte conduire au désarmement.

Le développement ne devrait plus risquer d'être victime d'une course incessante aux armements, tandis que le désarmement peut contribuer de façon importante au développement, en ce sens qu'on pourrait affecter au développement une partie des fonds rendus disponibles grâce aux mesures de réduction des armes et de désarmement.

Il existe entre le désarmement et le développement des liens étroits et solides. L'humanité pourra coexister dans la paix, la sécurité et la prospérité dans une atmosphère où régneraient l'entente, le bien-être et le développement économique et social, ou dans le cas contraire, l'humanité vivrait dans un climat caractérisé par l'envie, la haize, le meurtre et les guerres sous toutes leurs formes. Nous devons unir nos efforts pour faire du monde où nous vivons un monde basé sur l'entente, où les ressources consacrées à la militarisation seront détournées au profit du développement économique et social – un monde où l'on ne songe pas à la guerre mais à la paix. C'est pourquoi le monde entier se réjouit à la perspective de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) qui aura lieu à Rio de Janeiro en 1992 et suit avec intérêt les efforts entrepris dans la lutte contre la désertification et la protection des richesses des grandes forêts et la diversité biologique du monde, ses mers et ses océans.

La carte du monde est composée de tous les Etats du monde. Sur le plan militaire, il y a les pays qui fabriquent des armes classiques, nucléaires,

biologiques et autres armes similaires de destruction massive, et il y a ceux qui fabriquent et exportent ces armes au plus offrant. Si l'on prend le cas des pays importateurs d'armes, certains le font pour protéger leur sécurité, leur stabilité et leur population. Afin de vivre en paix et de se défendre contre l'agression étrangère. D'un autre côté, il y a les pays qui accumulent des armes de toutes sortes à des fins d'agression, alors que leurs populations ont désespérément besoin de développement économique et social.

Malheureusement, ces populations sont totalement impuissantes, comme c'est le cas en Iraq, tout le monde le sait.

Il est un autre Etat, Israël, qui n'est pas signataire au Traité sur la non-prolifération; par conséquent il n'y a pas de mécaniame qui permette d'inspecter ses armes nucléaires et autres. Il serait de l'intérêt général qu'Israël ne mette pas d'armes nucléaires au point. Mais qui donc va contraindre Israël à s'abstenir, étant donné qu'il n'est pas signataire au TNP et que ses installations ne sont pas soumises à l'inspection de l'Agence internationale de l'énergie atomique? N'oublions pas non plus l'étroite coopération militaire et nucléaire existant entre Israël et l'Afrique du Sud.

La sécurité et la stabilité sont les objectifs de tous les Etats; elles sont essentielles aussi bien au désarmement qu'au développement. les aspects de la sécurité ne sont pas seulement militaires mais politiques, économiques, sociaux, humanitaires et écologiques et il en est d'autres qui touchent aux droits de l'homme. Le renforcement de la sécurité peut, d'une part, créer des conditions propices au désarmement et, de l'autre, fournir le climat et la confiance nécessaires à la poursuite et au succès du développement. Le processus du développement, en éliminant les menaces non militaires à la sécurité et en contribuant à un système international plus stable et plus durable, peut renforcer la sécurité et, partant, promouvoir la réduction des armements et le désarmement. Le désarmement renforcerait la sécurité tant directement qu'indirectement. Un processus de désarmement qui garantisse une sécurité non diminuée à des niveaux toujours moindres d'armements permettrait de disposer de ressources supplémentaires pour pouvoir faire face aux défis non militaires lancés à la sécurité, renforçant du même coup la sécurité globale.

La menace ou l'emploi de la force dans les relations internationales, l'ingérence extérieure, l'agression armée, l'occupation étrangère, la

domination coloniale, la politique d'apartheid et toutes les formes de discrimination raciale, la violation de l'intégrité territoriale, de la souveraineté nationale, du droit à l'autodétermination, et les atteintes au droit des Etats de poursuivre leur développement social et économique constituent des menaces pour la paix et la sécurité internationales. Quant à la sécurité internationale, elle sera garantie dans la mesure où on parviendra à des solutions pacifiques aux conflits régionaux, par la négociation.

Le montant actuel des dépenses militaires mondiales représente environ 6 % du produit national brut global du monde entier; il est de 20 fois supérieur au volume de l'aide publique au développement accordée aux pays en développement. Durant les années 80, les dépenses militaires mondiales se sont accrues en moyenne à un rythme plus rapide qu'au cours de la seconde moitié des années 70. On estime que les dépenses mondiales consacrées à la recherche et au développement militaires représentent environ un quart des dépenses mondiales consacrées à toutes les activités de recherche-développement.

Les dépenses militaires au cours des 40 dernières années ont représenté tant pour les pays développés que pour les pays en développement des occasions perdues, car tous ces pays avaient un besoin urgent de ressources supplémentaires pour leur développement. Dans les pays en développement, on estime que près d'un milliard d'individus vivent en dessous du seuil de pauvreté, que 780 millions souffrent de malnutrition, que 850 millions sont analphabètes, que 1,5 milliard n'ont pas accès aux services de santé, qu'un nombre aussi important sont en chômage et qu'un milliard d'individus n'ont pas de logement décent. Tout cela à cause de l'incidence des dépenses militaires sur l'économie mondiale.

Les dividendes du désarmement peuvent s'obtenir de différentes façons. Il peut s'agir de l'expansion du commerce, des transferts de technologies, d'une utilisation plus efficace des ressources mondiales, d'une division du travail plus efficace et plus dynamique, de la réduction de la dette publique et des déficits budgétaires, et de l'accroissement des courants de ressources par le biais de l'aide au développement des ressources commerciales et d'autres sources privées ou des transferts de ressources vers les pays en développement.

Nous sommes encouragés par les récentes initiatives des deux grandes puissances nucléaires, qui ont l'une et l'autre une grande responsabilité. Les deux puissances ont publiquement et officiellement annoncé qu'elles s'efforcent d'atteindre l'objectif final des négociations bilatérales : l'élimination complète des armes nucléaires. Nos espoirs sont encore accrus par la prise de conscience croissante du public de la capacité destructrice et meurtrière des arsenaux nucléaires dans le monde et du gaspillage que représente l'accroissement continu des dépenses militaires. Cette prise de conscience émane d'un désir commun de survivance qui démontre la nécessité de mettre la sécurité nationale à l'abri des menaces qui pèsent sur le genre humain dans tous les pays, grands et petits, riches et pauvres, forts et faibles.

Notre petit monde est menacé par la présence de ces arsenaux militaires qui peuvent le faire exploser, et par le fardeau écrasant des dépenses militaires qui risque de l'écraser; en conséquence de quoi les besoins fondamentaux des deux tiers de la population mondiale ne sont pas satisfaits, ce pourcentage de la population vivant à la limite de la pauvreté, utilisant moins d'un tiers des ressources mondiales.

Nous sommes de ceux qui croient que ce monde nous est laissé en gage pour nos enfants, de même que nos ancêtres nous l'ont légué. Certes, les ressources du monde ne sont pas illimitées et les besoins de sécurité nationale sont légitimes et on se doit d'y répondre. Devons-nous pour autant assister les bras croises, en témoins impuissants, à la détérioration de la sécurité à un coût plus élevé?

La séance est levée à 16 h 50.